

Chambéry, le 3 février 2020

**AVIS DE FNE SAVOIE A L'ENQUETE PUBLIQUE  
(DU 3 JANVIER 2019 AU 3 FEVRIER 2020 INCLUS)  
CONCERNANT LE PROJET DE RETENUE D'ALTITUDE DE LA LOZE- COURCHEVEL**

FNE Savoie est favorable à la pratique du sport par le plus grand nombre possible de personnes. Mais le ski est une discipline sportive qui impacte fortement le milieu naturel de montagne. Et cet impact sur un milieu naturel fragile est décuplé par les conséquences de la compétition fréquente dans la pratique du ski.

Ainsi les championnats du monde de ski de 2023 (du 6 au 18/02/2023) à Courchevel-Méribel ne sont pas en reste pour prévoir de gros travaux qui amènent des modifications importantes du milieu naturel.

Il s'agit, en particulier, de :

- l'aménagement de la piste des Jockeys,
- la création de la retenue de la Loze.

Pour la piste des Jockeys, il est prévu le défrichage de 6 ha d'une vieille forêt résineuse qui abrite une espèce protégée. Cet aménagement a été retenu, en particulier, pour permettre une meilleure prise de vues (TV) de l'arrivée des concurrents à la Praz.

La retenue de la Loze, située en site naturel permettra de stocker 170 000 m<sup>3</sup> d'eau destinés à une production artificielle de neige susceptible d'être nécessaire en cas de déficit d'enneigement naturel sur l'ensemble des pistes de la station.

Des scénarios moins impactants pour le milieu naturel existent :

- pour la piste des Jockeys, l'arrivée sur la Praz est déjà bien dégagée. La configuration, sur le terrain, de l'arrivée existante permettait-elle, ou non, aux opérateurs TV de recueillir les photos adéquates ? La réponse à cette question n'est pas donnée.
- Pour la retenue de la Loze, le scénario consistant à accueillir les championnats du monde, sans enneiger pendant une courte période, en février 2023, l'ensemble du domaine skiable a été écarté sans explication approfondie. Et pourtant cette alternative conduit à rendre inutile la création de la retenue de la Loze.

C'est la médiatisation internationale de ces épreuves sportives qui amène la Fédération Internationale du Ski (FIS) à exiger l'aménagement de la piste des Jockeys et la création de la retenue de la Loze.

Et S3V, maître d'ouvrage des équipements sur le terrain, est ainsi mis en demeure de remplir les conditions fixées par la FIS.

La FIS prévoit pour les championnats du monde de ski 2023 à Courchevel : 600 athlètes venant de 75 nations, 200 000 spectateurs, 1 800 journalistes et 600 millions de téléspectateurs avec un budget de

**France Nature Environnement Savoie**

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBERY

04 79 85 31 79 / savoie@fne-aura.org

**[www.fne-aura.org/savoie](http://www.fne-aura.org/savoie)**

l'ordre de 42 millions d'euros pour la seule série des épreuves (dont au moins 30 millions proviendraient des droits de retransmission).

Dans ce contexte **FNE Savoie émet un avis défavorable** à l'ensemble des équipements prévus pour les championnats du monde de ski de 2023.

En ce qui concerne la retenue de la Loze, objet de l'enquête publique du 3/01/2020 au 3/02/2020, il est nécessaire de noter :

- la difficulté de prendre en compte l'ensemble du dossier, en raison de sa complexité et de sa dispersion en plusieurs études et annexes diverses. En particulier le diagnostic environnemental est en partie dans la demande initiale et en partie dans les annexes.
- L'absence d'une étude faune-flore sur le site naturel de la future retenue de la Loze, située certes en zone entièrement rocheuse.
- Il est envisagé d'utiliser des durcisements et des colorants sur les pistes et les conséquences sur la qualité de l'eau (notamment de l'eau potable) ne sont pas précisées. De même l'éclairage des pistes est avancé sans étude de conséquences de cet éclairage pour la faune qui bénéficiait jusqu'à présent d'une certaine tranquillité nocturne.
- La destruction d'une zone humide de 1 580 m<sup>2</sup> est annoncée et les déblais à transporter et à déposer sont de nature à impacter des ZH proches. Un relevé des ZH et des mesures d'évitement et de compensation est nécessaire.

L'avis du 13/11/2019 de la MRAE a listé 21 recommandations à retenir pour compléter le dossier du projet et notamment des précisions demandées pour vérifier la solidité de la digue de 19 m de haut de la retenue.

Pour FNE Savoie,  
André COLLAS.

